

Un projet de recherche sur la Crassule

Comment mieux détecter et gérer cette plante envahissante dans nos marais ?

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable Communication

LA CRASSULE DANS LES MARAIS DE LA VIRE

Dans notre monde interconnecté, les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent un grand défi. Ces espèces peuvent avoir de lourdes conséquences sur l'environnement local, la santé humaine et sur l'économie. Le territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin n'est pas épargné par cette problématique majeure et lutte contre le développement des espèces les plus impactantes.

Découvert en 2013 dans un bras mort de la Vire, la Crassule de Helms, de son nom latin *Crassula helmsii*, est une plante amphibie venant d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Importée au début du XX^e siècle pour l'aquariophilie en Angleterre, des échappés de jardin ont entraîné la dispersion de l'espèce dans le nord-ouest de l'Europe.



Dans le marais de Saint-Fromond, la crassule se développe principalement dans les fossés et les mares de gabions. Elle forme des tapis denses de végétation qui étouffent les autres espèces végétales.

La crassule peut prendre différentes formes : immergée, les tiges vont s'allonger et devenir filamenteuses. Sur un sol ressuyé, elle reprend sa forme classique de petite plante grasse formant un gazon.



Sa capacité d'adaptation au milieu terrestre et aquatique ainsi que sa dynamique de propagation en font une espèce très compétitrice pour la faune et la flore locales. Par ailleurs, son fort développement dans les fossés diminue l'écoulement de l'eau et menace le fonctionnement hydrologique du marais.

LE PROJET CRIME CRASSULE

En 2023, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, l'Université de Rennes (laboratoire ECOBIO), la Fédération départementale des chasseurs de la Manche (FDC 50) et le CEN Normandie ont été lauréats d'un appel à projet national pour porter une étude sur les capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliquée à la gestion, financée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Le projet **Crime crassule** est un programme de Recherche-Action visant à acquérir des connaissances scientifiques sur la crassule en parallèle d'actions de gestions sur le territoire.

LES OBJECTIFS

- **Tester l'effet de la gestion par arrachage mécanique sur le fonctionnement des mares afin de proposer un outil d'aide à la décision**
- **Comparer 2 méthodes de prospection pour améliorer la détection précoce de la crassule**
- **Comprendre en conditions expérimentales les capacités de colonisation de l'espèce**

Le Parc naturel régional intervient dans la partie **action** du projet, et porte ces 2 premiers axes de travail, sur le marais de Saint-Fromond.

1. CAMPAGNE D'ARRACHAGE MÉCANIQUE DE LA CRASSULE

La mise en place d'un arrachage mécanique appelé étrépage vise à exporter la partie superficielle du sol comprenant la végétation et les racines. Le Parc et la FDC 50 recherche ainsi des gabionneurs volontaires pour tester ces étrépages sur des secteurs envahis. Les suivis scientifiques sur la dynamique de recolonisation de la crassule seront réalisés par le laboratoire ECOBIO de Rennes.

2. CAMPAGNE DE DÉTECTION DE LA CRASSULE AU DRONE

La détection traditionnelle de la crassule de Helms se fait à pied. La détection des « tâches » de crassule est donc chronophage et intervient souvent trop tard.

L'essor des nouvelles technologies pourrait répondre à ces problématiques. En effet, les drones et les algorithmes de détections sont déjà utilisés depuis plus de 10 ans dans le domaine agricole. L'utilisation de ces outils se démocratise aujourd'hui dans le domaine de l'ingénierie écologique.

Dans le cadre de cette action, la Fédération des chasseurs et le Parc travaillent de concert pour tester la capacité d'un drone à repérer la crassule.

QUELLES PERSPECTIVES ?

La mise en place de tels outils permettrait de détecter les tâches précoces de crassule. Plus ces zones d'infestation sont petites et plus elles peuvent être traitées facilement.

EN RÉSUMÉ

La Crassule de Helms se développe activement dans les marais sur la commune de Saint Fromond. Un projet de Recherche-Action porté par 4 acteurs (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, Université de Rennes, Fédération départementale des chasseurs de la Manche, CEN de Normandie) vise à améliorer les connaissances et la gestion de cette plante exotique envahissante.

Actuellement, des tests de gestion active sont mis en place avec un étrépage de la plante. Dans le même temps, une méthode de détection de la crassule par drone est testée afin d'améliorer le suivi de l'espèce et sa prise en charge.

Pour en savoir plus :

- [Fiche synthèse *Crassula helmsii*](#)

Contact :

Lucas RAYMOND | Stagiaire amélioration de la détection et de la gestion de la Crassule de Helms

> stagiaire@parc-cotentin-bessin.fr

Lucie DUFAY | Chargée de mission Natura 2000

> ldufay@parc-cotentin-bessin.fr